

	Foetopath	IPG-IN-264
	<b>Délai de réponse des autopsies</b>	

### Examen foetopathologique, délai pour les résultats

La perte d'une grossesse est toujours une épreuve terrible et il est naturel que les parents et les proches se posent une multitude de questions : pourquoi mon enfant ? Que lui est-il arrivé ? Aurais-je pu éviter cela ?

L'autopsie peut aider à répondre au moins en partie à ces questions.

Un délai de **3 à 4 mois minimum** est à prévoir afin d'avoir un protocole. Le temps nécessaire à cette exploration peut être compliqué à supporter pour les parents et il est important de les informer de la durée d'attente.

Pour comprendre ce délai, il faut d'abord savoir qu'un examen foetopathologique se déroule en plusieurs étapes :

- **Première étape :**

Identification et enregistrement du patient, photos, mensurations, examen macroscopique général, prélèvements pour congélation (organes cibles, lésions éventuelles et prélèvements systématiques).

- **Seconde étape :**

Réalisée après fixation, qui peut nécessiter plusieurs semaines en fonction des organes : examen macroscopique fin et dissection des organes, prise de photos si nécessaire, mise en cassette pour l'examen histologique.

- **Troisième étape :**

Après traitement histologique et coloration, examen microscopique des échantillons prélevés.

Si nécessaire, des examens complémentaires peuvent être demandés : analyses génétiques, analyses biochimiques, colorations spéciales, immunohistochimie, microscopie électronique. Certains dossiers complexes nécessitent d'être discuté en réunion multidisciplinaire ou d'avoir un avis de spécialiste externe. Une consultation de génétique peut être proposée par le foetopathologiste si il l'estime nécessaire, parfois même avant que l'analyse soit totalement terminée.

Il existe donc un délai incompressible important lié aux techniques (délai de fixation, coloration des lames, délai de réponse pour les examens complémentaires), mais aussi un temps de travail médical conséquent pour chaque patient.

Bien conscients du besoin de réponse des parents pour leur processus de deuil et de la nécessiter d'avoir un conseil fiable pour une future grossesse, nous nous efforçons de maintenir un délai de réponse raisonnable sans diminuer la qualité des examens fournis.

Les demandes de priorisations des dossiers sont fréquentes et ralentissent les process pour l'ensemble des intervenants ainsi que pour les autres patients. Le médecin foetopathologiste reste seul décisionnaire de la nécessité de prioriser un dossier et se réserve donc le droit de refuser toute demande qu'il/elle jugera injustifiée.